

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 19 septembre 2014

**Présents :** Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, HAYE Laetitia et PETIT Sophie

**Absents :** Madame LAMER Josette excusée

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur HENIN Laurent est élu secrétaire de séance.

**Adoption du procès verbal du 20/06/14**

Le procès verbal de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

**Opération voisins vigilants**

Monsieur Le Maire présente l'opération "voisins vigilants" et "mairie vigilante". Le ministère de l'intérieur estime que ce dispositif permet la réduction des cambriolages entre 20 % et 40 %. Il existe 2 types d'adhésion : soit individuel gratuite soit une adhésion payante de la commune de 400 € pour l'envoi de 1000 sms d'alerte par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce dispositif mais demande à la commission communication de réfléchir à l'organisation d'un système d'alerte géré par la commune.

**Projection budgétaire sur les 3 prochaines années**

Monsieur Le Maire fait un point sur les dépenses de fonctionnement engagées cette année et sur l'évolution des recettes. Des dépenses exceptionnelles font que le budget 2014 de fonctionnement sera probablement déficitaire (dernier trimestre 2013 de cantine ELIOR facturé en 2014, travaux de voiries importants, contrat de remplacement de Mme Brument, frais de formation, travaux d'entretien du Presbytère, achat des livres photos). La situation n'est pas inquiétante mais il faut penser à programmer les travaux d'entretien plus régulièrement.

Monsieur Le Maire présente ensuite une vision du budget de fonctionnement pour les prochaines années afin d'anticiper comment intégrer les coûts du projet de cantine scolaire pour 4 classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal suggère d'étudier la possibilité de transférer la compétence cantine au Sivos de l'Epte.

### Décision modificative n° 3 du Budget

Lors du vote du budget 2014 le montant du reversement FPIC et du dégrèvement CFE auto-entrepreneur n'étaient pas connu. Afin d'éviter toute insuffisance de crédits budgétaires en fin d'année, Monsieur Le Maire propose de diminuer les dépenses à l'article 61522 "entretien de terrain" pour un montant de 1 176 € et de créditer l'article 7391178 "Dégrèvement CFE auto-entrepreneur" de 207 € et l'article 73925 " Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales" de 969 €.

### Tarif repas cantine

**Délibération  
n° 2014-032**

Le Sivos de l'Epte a fixé le prix de la cantine à 2,80 € le repas à compter de la rentrée septembre. Afin d'harmoniser les tarifs de cantine sur l'ensemble du regroupement, Monsieur le Maire propose de porter à 2,80 € le prix du repas de la cantine scolaire à partir d'octobre 2014 (soit une augmentation de 4 % sur l'ancien tarif de 2.70€).

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et 1 abstention l'augmentation du tarif de cantine.

### Délib.2014.033 : Tarifs communaux (location de salle, concessions cimetière)

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 voix contre d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2015 pour les habitants de la Commune :

**Délibération  
n° 2014-33**

- 1<sup>er</sup> jour : 160 € + charges
- 2<sup>ème</sup> jour : 60 €
- location du lave-vaisselle : 30 €
- location de la vaisselle : 0,75 €
- participation aux frais : 0,15 € par Kw consommé
- 1,00 € par verre cassé ou pièce de vaisselle disparue
- Vin d'honneur ou conférence : 60 € + charges

Il sera demandé, à la réservation, une attestation d'assurance responsabilité civile du locataire, pour le temps de location.

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 abstention d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2015 :

Concessions 2,8 m<sup>2</sup> :  
50 € pour 15 ans  
100 € pour 30 ans  
250 € pour les perpétuelles

**Délibération  
n° 2014-34**

Caveaux urnes :  
25 € pour 15 ans  
50 € pour 30 ans  
125 € pour les perpétuelles

Case de columbarium :  
(plaque d'identification fournie)  
165 € pour 10 ans  
250 € pour 15 ans  
490 € pour 30 ans

Jardin du souvenir : 40 € (plaque d'identification fournie)

## Délib.2014.034 : création d'une régie pour la vente de livres photos

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de permettre la vente d'un livre photo sur la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de fixer le prix de vente du livre photo à 18,00 €
- de fixer les frais d'emballage et d'acheminement à 7,00 € pour les commandes par correspondance.

Mesdames Sophie PETIT et Sandrine DEGUINE acceptent respectivement d'être régisseur et mandataire de la régie "Livre Communal"

### Divers

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordinateur de la mairie. Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal conseille l'achat d'un ordinateur d'une capacité supérieure et éventuellement portable. Le choix du matériel est laissé à l'appréciation de la secrétaire de Mairie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des raisons de la fermeture de l'ancienne décharge. Il demande aux délégués représentant la commune au SIEOM du Pays de Bray, de relayer les demandes des usagers concernant l'amplitude des horaires de déchetterie et leurs adaptations aux besoins des habitants.

Madame PETIT et Monsieur MALLARD ont remarqué que certaines haies ne sont pas entretenues et gênent la visibilité des véhicules. Un courrier recommandé sera adressé aux propriétaires concernés. Si les travaux ne sont pas effectués, Monsieur prendra un arrêté d'intervention d'office et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire.

Madame PETIT informe le Conseil Municipal que la commune accueillera un festival de Jazz organisé par l'école de musique du Pays de Bray le 15 novembre 2014.

Monsieur Le Maire propose de réunir la commission travaux pour lister les aménagements à faire dans le nouveau local de l'employé communal.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 00h15

